

Service instructeur

DEVI - Service eau, épuration et équipements
ruraux

Service consulté

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

Résumé : Après examen par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des dossiers présentés le 15 décembre 2017, il vous est proposé d'affecter sur la Dotation de Solidarité Urbain-Rural (DSUR), gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, cinq opérations pour un montant cumulé de subventions de 507 364 €, au bénéfice de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, du Syndicat Mixte du Niederwald, des Communes de Pfaffenheim et Pfetterhouse.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2017, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a proposé l'inscription des cinq opérations suivantes au titre de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural, gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

• **Dotation de Solidarité Urbain-Rural 2017 – Programme d'Assainissement 2017**

Commune de PFAFFENHEIM : « Assainissement collectif du site du Schauenberg par raccordement au réseau communal » représentant un montant de travaux de 151 000 € HT et une subvention de 45 300 € (taux de 30%).

• **Dotation de Solidarité Urbain-Rural 2018 – Programme d'Assainissement 2018**

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller : « Création d'un réseau communal de collecte à RIMBACH-PRES-GUEBWILLER », représentant un montant éligible de travaux de 433 075 € HT et une subvention de 151 576 € (taux de 35%).

• **Dotation de Solidarité Urbain-Rural 2017 – Programme d’Alimentation en Eau Potable 2017**

- Commune de PFETTERHOUSE : « Traitement de l’agressivité – station de neutralisation et conduites d’adduction », représentant un montant de travaux de 860 248 € HT et une subvention de 301 087 € (taux de 35%).
- Syndicat Mixte du Niederwald pour les deux opérations suivantes :
 - « Optimisation du système de désinfection en différents points du réseau d’alimentation en eau potable », représentant un montant de travaux de 18 065 € HT et une subvention de 6 323 € (taux de 35%),
 - « Traitement de la turbidité par filtration » représentant un montant de travaux de 8 795 € HT et une subvention de 3 078 € (taux de 35%).

Dans ces conditions, je vous propose donc d’affecter définitivement ces cinq opérations sur les crédits de la DSUR 2017 et 2018, gérés par l’Agence de l’Eau Rhin-Meuse, pour un montant cumulé de subventions de 507 364 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT